



**VILLE D'ARBOIS**  
**DEPARTEMENT DU JURA**

DEL 26.02.23-41

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 FEVRIER 2026**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<b>PRESENTS</b> : Mme DEPIERRE, Maire, Mme REGALDI, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT-GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints,
Nb de conseillers en exercice : 23	Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, BAILLY, LAMY, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT-CHANEY, MM. MARTI, BRUNIAUX, MEYNIER, Mme VERNIER, M. JABER, Mme HALLE, M. ROBERGET, conseillers municipaux.
Nb de conseillers présents participants au vote : 20	
Nb de procurations : 2	<b>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :</b> Mme CALONNE pouvoir à Mme CHATEAU, Mme LAMY pouvoir à Mme BRIOT-GAIDIOZ
Convocation du : 17 / 02 / 2026	<b>ABSENT :</b> M. POULET
	<b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b> M ROBERGET Philippe

**DÉLIBÉRATION N° 41 :**

**Extension du dispositif d'aides complémentaires municipales en matière d'habitat – Création de logements dans des greniers**

Madame la Maire rappelle à l'assemblée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.301-1 et suivants relatifs aux politiques locales de l'habitat ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 6 novembre 2023 instituant le dispositif d'aides complémentaires municipales en matière d'habitat ;

VU le règlement d'attribution des aides complémentaires municipales en matière d'habitat en vigueur ;

CONSIDÉRANT que la commune a institué un dispositif d'aides complémentaires municipales en matière d'habitat visant notamment à favoriser la fusion de deux petits logements afin de créer un logement d'une surface minimale de 50 m<sup>2</sup> ;

CONSIDÉRANT que l'instruction des dossiers déposés dans le cadre de ce dispositif met en évidence plusieurs projets d'aménagement de greniers en vue de la création de nouveaux logements ;

CONSIDÉRANT l'intérêt général qui s'attache à favoriser la production de logements adaptés aux besoins du territoire, à optimiser l'usage du bâti existant

.../...

et à lutter contre la vacance et la sous-occupation des immeubles ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission d'examen des aides habitat en date du 9 février 2026, proposant d'étendre le dispositif existant à la création de logements dans des greniers, sous conditions de surface minimale ;


### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide**

- **D'ETENDRE** le dispositif d'aides complémentaires municipales en matière d'habitat, initialement applicable à la fusion de deux petits logements, à la création de nouveaux logements par aménagement de greniers.
- **DE PRÉCISER** que :
  - l'aide est accordée pour la création d'un logement issu de l'aménagement d'un grenier, sous réserve que le logement créé atteigne une surface habitable minimale de 50 m<sup>2</sup> ;
  - un même grenier ne peut être scindé en plusieurs logements si cette division conduit à la création de logements dont la surface habitable est inférieure à 50 m<sup>2</sup> ;
  - par dérogation à la règle de surface initiale du local, un grenier d'une surface inférieure à 50 m<sup>2</sup> peut être rendu éligible dès lors que le logement créé après travaux atteint une surface habitable minimale de 50 m<sup>2</sup> ;
- **DE FIXER** le montant de l'aide à 3 000 € par logement créé dans un grenier, dans les mêmes conditions financières et administratives que celles prévues pour l'aide à la fusion de logements.
- **DE DIRE** que le règlement d'attribution des aides complémentaires municipales en matière d'habitat sera modifié en conséquence afin d'intégrer ces nouvelles dispositions.
- **D'AUTORISER** Mme la Maire
  - à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération ;
  - procéder à l'attribution des aides dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

Pour copie certifiée conforme au registre,

Arbois, le 2 mars 2026

La Maire,



Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,



Philippe ROBERGET